

Vous travaillez dans l'industrie des carrières (1)? Vous allez bientôt recevoir une prime syndicale !

À combien s'élève ma prime syndicale?

Vous recevez 11,25 euros par mois d'affiliation à la CGSLB en 2015 et par mois presté dans le secteur. Pour une année complète, vous recevez une prime de 135 euros.

Que devez-vous faire pour recevoir la prime?

Votre employeur va vous fournir une attestation que vous devez remettre à votre secrétariat CGSLB, munie de votre numéro d'affiliation et de votre numéro de compte. Ensuite, nous verserons la prime sur votre compte.

Au fond, qu'est-ce qu'une prime syndicale?

En tant qu'affilié à un syndicat, vous recevez une prime syndicale. De cette façon, votre affiliation vous est partiellement remboursée. Grâce à la prime syndicale, en tant que travailleur à temps plein, votre affiliation vous revient à 4,6 euros par mois.

(1) Vous travaillez dans la CP 102 (industrie des carrières) si la commission paritaire (CP) 102.01, 102.02, 102.03, 102.04, 102.05, 102.06, 102.07, 102.08 or 102.09 figure sur votre fiche de paie ou sur votre compte individuel.

Toutes les carrières se relèvent de la CP 102.

Votre Liberté Votre Voix

